



Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.normandie.direccte.gouv.fr

Rouen, le 11 février 2016

Opération nationale de surveillance des instruments de pesage

dans la filière agro-alimentaire par le service métrologie de la Direccte de Normandie

Dans le cadre de l'opération nationale de contrôle des instruments de pesage dans la filière agro-alimentaire, les **services métrologie légale des Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte) de Basse et Haute-Normandie (regroupées depuis le 1^{er} janvier 2016 au sein de la Direccte de Normandie)** ont contrôlé, à l'automne 2015, 234 établissements de la filière afin d'assurer la loyauté des transactions commerciales avec les consommateurs et entre les professionnels. Une opération de même nature avait été conduite en 2011.

Près de 800 instruments de mesure (balances, bascules, emballeuses, trieuses...) ont été contrôlés de manière inopinée. 11,5 % des instruments ont été mis hors service dans l'attente de leur régularisation en raison des non-conformités constatées, par exemple un retard du contrôle technique annuel obligatoire visant à garantir l'exactitude des mesures effectuées ou un bris de scellement.

340 instruments contrôlés ont fait l'objet d'essais métrologiques. Aucun ne présentait d'erreurs supérieures aux tolérances réglementaires. L'erreur de mesure moyenne est de l'ordre de 0,1 g pour 1 kg de produit pesé. Ces deux résultats tendent à montrer que les instruments, ayant fait l'objet d'essais, présentent des performances métrologiques globalement satisfaisantes.

Les résultats de cette opération font apparaître une amélioration de la conformité et de la qualité métrologique des instruments de pesage utilisés dans la filière agro-alimentaire depuis 2011. La surveillance sera néanmoins maintenue afin de poursuivre la sensibilisation des opérateurs, facteur de progression.

Les résultats au niveau national de cette opération sont disponibles sur le site Internet de la Direction Générale des Entreprises (http://www.entreprises.gouv.fr/dge/operation-nationale-surveillance-des-instruments-pesage-dans-la-filiere-agro-alimentaire-par?utm_source=toutes-actus&utm_medium=rss1&utm_campaign=RSS)

En 2015, les services métrologie légale normands ont procédé au contrôle de près de 6 000 instruments (tels que balances, ponts bascules, taximètres, bacs pétroliers, pompes à essence, humidimètres, analyseurs de gaz, opacimètres...) répartis dans 2 460 établissements sur les 5 départements. Ils ont également procédé à 270 visites de supervision des organismes agréés pour les contrôles techniques obligatoires de ces instruments. Cette chaîne de contrôle contribue à assurer la justesse des instruments et la loyauté des transactions commerciales, au bénéfice de la compétitivité des entreprises et de la protection des consommateurs.

Contacts Presse :

Directrice de cabinet : Catherine BELMANS norm.cabinet@direccte.gouv.fr 06 86 67 48 60

Service communication : Sylvie MIGNARD : 02 31 47 73 64

Service métrologie légale : Fabrice GRINDEL fabrice.grindel@direccte.gouv.fr

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Direccte de Normandie rassemble les Direccte de Basse et Haute Normandie et compte plus de 500 agents. Elle est l'interlocuteur économique et social unique pour les entreprises et les acteurs institutionnels du territoire. Le service métrologie légale est constitué de 9 agents au sein du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie légale ».



Un agent lors d'un contrôle d'un instrument de pesage dans le secteur agro-alimentaire